

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CS1360

présenté par

Mme K/Bidi, Mme Faucillon et M. Dharréville

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'intitulé du titre I^{er} :

« Garantir les droits des malades et l'égal accès de tous aux soins d'accompagnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement modifie le titre 1er du projet de loi afin qu'il rende compte de réelles ambitions en matière de garantie des droits des malades et d'accès de tous aux soins d'accompagnement.